

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 320 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris 47, rue Bobillot 75013 Paris, pour l'année 2017. 2017_02996, 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO